



## Semaine nationale d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme

### Présentation d'un projet multimédia « Serious game »

Mercredi 23 mars 2016  
15 heures  
à la Maison des adolescents

**Dossier de presse**



#### Contacts presse :

Préfecture : Bureau de la communication interministérielle - 02.48.67.34.36 – [pref-communication@cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@cher.gouv.fr)  
Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant – CS 60022- 18020 BOURGES Cedex –  
TEL. : 02 48 67 18 18 – Télécopie : 02 48 67 34 37 - [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)

## SOMMAIRE

### I – La semaine nationale d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme

1. Une mobilisation sur tout le territoire
2. L'action de l'État dans le Cher
3. Des ressources documentaires à disposition de tous

### II – Une action originale menée dans le Cher : réalisation d'un « Serious Game par des jeunes »

1. Présentation du projet
2. Les partenaires Jeunesse
3. Les partenaires financiers

### III – Comment signaler un acte raciste ou antisémite ?

# I – La semaine nationale d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme

## 1. Une mobilisation sur tout le territoire

La date du 21 mars a été proclamée « Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale en 1966 par l'assemblée générale des Nations Unies.

Cette journée est l'occasion de promouvoir la construction d'une société de justice, de tolérance, d'égal respect pour la dignité humaine et pour le vivre ensemble.

République laïque, la France assure l'égalité devant la loi de tous ses citoyens, sans distinction d'origine, de race ou de religion.

Autour du 21 mars, la Semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme valorise chaque année les engagements pour les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité.

En matière de racisme, aucun acte n'est anodin. Chacun affaiblit la République, et d'autant plus s'il est laissé sans réponse.

Le Premier ministre avait donc annoncé, le 17 avril 2015, la mise en place du plan « La République mobilisée contre le racisme et l'antisémitisme », plan interministériel sur 3 ans, de 2015 à 2017, et la mobilisation de 100 Millions d'euros, tant pour conduire des actions de niveau national que pour contribuer, localement, à dynamiser les politiques en faveur de la citoyenneté.

Ce plan national développe quatre priorités :

- 1) mobiliser la Nation
- 2) sanctionner chaque acte raciste ou antisémite et protéger les victimes
- 3) protéger les utilisateurs d'internet de la propagation de la haine
- 4) former des citoyens par la transmission, l'Éducation et la Culture

Le plan s'appuie sur des mesures fortes, notamment :

- **une « opération vérité » sur la réalité du racisme et de l'antisémitisme** qui restent, comme d'autres formes de violence, un phénomène insuffisamment connu (comité scientifique mis en place, enquêtes menées sur les faits...).
- **une refonte de l'action pénale pour punir plus efficacement rapidement les auteurs** d'actes et de propos racistes et antisémites.
- **un renforcement des politiques d'éducation à la citoyenneté** et de lutte contre les discriminations dans les quartiers populaires afin de prévenir les dérives communautaires, et en même temps de permettre à chaque jeune d'accéder pleinement à la citoyenneté en s'appuyant notamment sur les acteurs de la culture et de la mémoire, les réseaux associatifs engagés dans les champs de l'éducation populaire et citoyenne, et le service civique.
- **une communication offensive pour provoquer une prise de conscience** et inciter tous les milieux professionnels, toutes les catégories sociales, tous les territoires, toutes les générations à s'engager pour faire reculer les préjugés. Une campagne du gouvernement est actuellement diffusée à la radio, la télévision et sur Internet (cf pages suivantes).

Contre la haine, soyons tous unis. Agissons au quotidien.  
**#TousUnisContrelaHaine**

## **2. L'action de l'État dans le Cher**

De nombreuses actions sont menées régulièrement dans le Cher tant en matière de prévention primaire (pour faire évoluer les représentations) que dans le domaine de la prévention secondaire des discriminations (formation des professionnels ou bénévoles par exemple sur les valeurs de la République, le vivre ensemble, l'interculturalité, la lutte contre le racisme..).

Les actions se déroulent notamment dans le cadre des contrats de ville mais aussi sur l'ensemble du département :

- en milieu scolaire,
- dans des structures d'accueil de jeunes,
- au sein de structures diverses que ce soit dans le champ de l'insertion, de l'accès aux droits, de la culture ou du sport.

Au niveau national, un appel à projets a été lancé, l'an dernier, par la DILCRA (délégation interministérielle de lutte contre le racisme et l'antisémitisme).

### **Deux actions du Cher ont été retenues, par le comité de pilotage national :**

1. le projet « Serious Game » qui sera présenté lors de cette conférence de presse du 23 mars 2016
2. un atelier radio mené par la Ligue de l'Enseignement du Cher et des jeunes du Foyer Tivoli Initiatives sur la citoyenneté et la lutte contre les discriminations.

En 2016, la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations a identifié, sur les crédits Politique de la Ville et Politiques de Jeunesse, **une enveloppe départementale d'un montant de 15 000 €** afin de prolonger ou d'initier des projets.

Enfin, à titre complémentaire il faut noter que deux dispositifs, relevant de l'engagement citoyen, participent de ce fait également à la lutte contre les discriminations :

- le service civique qui permet à des jeunes de 16 à 25 ans de s'investir pour une mission d'intérêt général,
- les crédits du comité interministériel pour l'égalité et de citoyenneté qui ont permis de mener de nombreuses actions dans le Cher sur la laïcité, la promotion des valeurs de la République.

Les services de l'État coordonnent leurs actions en se réunissant, lors du comité départemental de lutte contre le racisme et l'antisémitisme (CORA), sous la présidence de Madame la Préfète du Cher.

### **3. Des ressources documentaires à disposition de tous**

À l'occasion de la semaine d'éducation et d'action contre le racisme et l'antisémitisme, **l'État met en place une grande campagne de communication nationale mais également des ressources thématiques à la disposition de chacun.**

Effectivement, il est important de partager un socle commun autour des valeurs de notre République : Liberté, Égalité, Fraternité. La notion de laïcité est également présentée sur ce site Internet national mis en place par le réseau CANOPE (Ministère de l'Éducation nationale - réseau de création et d'accompagnement pédagogiques). Des témoignages de sociologues ou de spécialistes permettent, à travers des vidéos ou des textes, d'approfondir sa réflexion ou de bâtir des projets.

Chaque citoyen peut accéder à ces contenus à partir des adresses Internet suivantes :

- **Pour voir les 6 clips vidéos et des informations utiles :**  
[www.gouvernement.fr/tous-unis-contre-la-haine](http://www.gouvernement.fr/tous-unis-contre-la-haine)
- **Pour consulter les dossiers pédagogiques sur les valeurs de la République**  
[www.reseau-canope.fr/les-valeurs-de-la-republique/les-valeurs-et-notions](http://www.reseau-canope.fr/les-valeurs-de-la-republique/les-valeurs-et-notions)

## **II – Une action originale menée dans le Cher : réalisation d'un « Serious Game par des jeunes »**

---

### **1. Présentation du projet**

Le projet « Serious Game » a pour objectif de créer, avec des jeunes, un outil multimédia sur les valeurs de la République, l'accès aux droits et la lutte contre les discriminations.

Un « serious game » est un jeu, le plus souvent mis en ligne sur Internet, qui permet à l'utilisateur de réfléchir à des sujets de société. Les jeunes du Cher auront en charge la réalisation du scénario et des contenus. La mise en image et l'arborescence seront, quant à elles, réalisées en partenariat avec des professionnels de la création multimédia. Des contacts sont également en cours avec une « École de la Création et du développement du Jeu Vidéo et du Serious Game » qui pourrait devenir partenaire du projet en associant ses élèves à la réalisation.

Le projet, mené dans le Cher est coordonné par la Maison des adolescents du Cher (structure portée par l'ANPPA 18 – association nationale de prévention en alcoologie et addictologie).

L'objectif est de mener une démarche d'éducation populaire et de co-construction avec les jeunes.

Différentes phases ont été déterminées pour mener à bien la réalisation de cet outil :

1. depuis octobre 2015 : préparation du projet et réunion avec les partenaires.
2. second trimestre 2016 : formation des professionnels de la maison des adolescents du Cher (sur les thématiques de citoyenneté, promotion des valeurs de la République, mais aussi aux mécanismes d'emprise, au repérage du phénomène de la radicalisation, à la lutte contre les discriminations) afin que chacun partage une culture commune avant de commencer le travail avec les jeunes.
3. à partir de mai 2016 : constitution du groupe de jeunes au sein des structures partenaires : accompagnement du groupe, écriture par eux du scénario interactif.
4. réalisation et mise en forme multimédia.

## **2. Les partenaires jeunesse**

Plusieurs structures sont impliquées dans ce projet coordonné par la Maison des Adolescents du Cher :

- le foyer de jeunes travailleurs de l'association Tivoli Initiatives
- la Ligue de l'enseignement à travers l'équipe de prévention itinérante
- le Comité Départemental pour l'Accès aux Droits
- la Protection Judiciaire de la Jeunesse et l'Établissement de Placement Éducatif
- la ville de Bourges avec son service Jeunesse
- l'EPIDE
- l'AJCV

## **3. Les partenaires financiers**

Ce projet est soutenu par plusieurs partenaires financiers :

- le fonds interministériel de prévention de la radicalisation au titre de la prévention de la radicalisation,
- la Direction départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations au titre des crédits Jeunesse,
- la Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme et l'Antisémitisme,
- l'Agence Régionale de Santé.

### III – Comment signaler des actes racistes

A l'occasion de cette semaine nationale, il est important de rappeler comment signaler des propos ou des actes racistes :

**1) signaler sur le site national toute discrimination ou acte raciste :** [www.egalitecontreracisme.fr](http://www.egalitecontreracisme.fr) (site du Défenseur des Droits qui réoriente ensuite vers les services départementaux)

Au cœur de cette mobilisation, le site [www.egalitecontreracisme.fr](http://www.egalitecontreracisme.fr) est pensé comme un véritable centre de ressources en matière de connaissance juridique et de moyens d'action. Il centralise les informations et propose des réponses adaptées qui couvrent les différentes manifestations du racisme. Il s'adresse ainsi à toutes celles et ceux qui souhaitent agir, qui sont témoins ou qui subissent des propos ou actes racistes.

1. JE VEUX AGIR s'adresse à celles et ceux qui souhaitent s'engager, mobiliser leur entreprise, leur collectivité, leur école, leur classe, leur environnement professionnel ou personnel. Le site propose des outils clés en main, des formations, des interventions, des films, des guides...
2. JE VEUX ALERTER s'adresse aux personnes témoins d'actes ou de propos racistes, ou souhaitant signaler des écrits dans la presse, des contenus sur internet, des propos ou comportements vus sur les écrans de télévision ou entendus à la radio.
3. JE VEUX ME DÉFENDRE s'adresse aux personnes qui souhaitent se défendre face à des agressions verbales, physiques ou à des comportements racistes liés à l'origine, la religion ou l'apparence physique : le site leur propose des informations sur leurs droits, les démarches à effectuer et les personnes pouvant les recevoir et les conseiller.

**2) appeler la plate-forme téléphonique nationale d'aide et d'écoute des victimes :** 08 842 846 37 Mail : [08victimes@inavem.org](mailto:08victimes@inavem.org)

« Vous avez été victime d'une agression, de violences physiques, de propos racistes ou d'autres infractions, vous trouverez à ce numéro une écoute attentive par des professionnels et une orientation vers une association d'aide aux victimes proche de votre domicile qui pourra vous aider, ou vers d'autres services spécialisés. »

**3) saisir les services de police ou de gendarmerie afin de déposer plainte auprès du Procureur de la République en cas de fait caractérisé.**

**Il est à noter que la motivation raciste, antisémite ou homophobe devient une circonstance aggravante générale sur le fondement des articles 132-76 et 132-77 du code pénal.**